DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN,

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur

Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s):

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame

Françoise PFERSDORFF

Absent(s):

Rapporteur: Madame Stéphanie KOCHERT

N° CP/2016/285 - Insertion professionnelle - 4513

Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en faveur des opérateurs de l'insertion professionnelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager les subventions européennes en faveur des chantiers d'insertion figurant dans
 l'annexe 1, jointe à la présente délibération pour un montant total
 de 1 259 165,59 € et de verser à ces structures 50 % sous forme d'avances, soit 629 582,80 € ;
- d'engager pour l'association CPCV les subventions européennes 2015 et 2016 d'un montant total de 72 416,50 €, se décomposant comme suit : 35 984,55 € pour 2015, 36 431,95 € pour 2016. Une avance pour 2015 d'un montant de 22 762 € ayant déjà été versée en décembre 2015, le solde maximum pour 2015 s'élève à 13 222,55 € ;
- de verser à l'association CPCV, une avance au titre de l'année 2016, soit 13 446,25 €.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions 2015-2016 correspondantes. Ces conventions seront conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type validée par L'Etat et la Commission Européenne, selon le modèle joint en annexe.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

dhou<u>s</u>

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1100884-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 08/06/16

Le Président, Frédéric BIERRY